

Votre référent : Wardia HAYA-CARTAUT

Adresse : 2 AV GENERAL DE GAULLE 21110 Genlis

Tél : 03 80 82 76 06

Email : genlis@apecf.fr

Site web : www.apecf.fr

Structure déclarée : SAP948800768

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 09h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi 09h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

Transports

Accès PMR : Oui

Organigramme

Cindy DE SOUSA, Adjointe

Maëva LULLIER, Assistante

Autorité administrative :

DDETS : Cité Dampierre 6, rue Chancelier de l'Hospital CS 15381, 21000 Dijon, France

Zone d'intervention :

Genlis, Auxonne, Brazey-en-Plaine, Losne, Pontailleur-sur-Saône, Lamarche-sur-Saône, Tart, Aiserey, Saint-Usage, Longecourt-en-Plaine, Saint-Jean-de-Losne, Longchamp, Longeault-Pluvault, Villers-les-Pots, Saulon-la-Chapelle, Bressey-sur-Tille, Rouvres-en-Plaine, Noiron-sous-Gevrey, Thorey-en-Plaine, Collonges-et-Premières, Bretenière, Remilly-sur-Tille, Les Maillys, Corcelles-lès-Cîteaux, Magny-sur-Tille, Izeure, Échenon, Tillenay, Izier, Perrigny-sur-l'Ognon, Esbarres, Varanges, Bessey-lès-Cîteaux, Athée, Fauverney, Talmay, Champdôtre, Cessey-sur-Tille, Trouhans, Poncey-lès-Athée, Barges, Marliens, Vielverge, Pagny-le-Château, Aubigny-en-Plaine, Franxault, Pagny-la-Ville, Bonnencontre, Flammerans, Soirans, Broin, Laperrière-sur-Saône, Tréclun, Saint-Bernard, Labergement-Foigny, Saint-Nicolas-lès-Cîteaux, Pluvet, Saint-Symphorien-sur-Saône, Saint-Seine-en-Bâche, Maxilly-sur-Saône, Villebichot, Heuilly-sur-Saône, Labergement-lès-Auxonne, Vonges, Charrey-sur-Saône, Chambeire, Soissons-sur-Nacey, Savouges, Beire-le-Fort, Étevaux, Échigey, Magny-Montarlot, Billey, Saint-Sauveur, Montmançon, Tart-le-Bas, Cirey-lès-Pontailleur, Saint-Léger-Triey, Montot, Tichey, Drambon, Magny-lès-Aubigny, Flagey-lès-Auxonne, Broindon, Épernay-sous-Gevrey, Samerey, Trochères, Cléry, Pont, Villers-Rotin, Charmes, Tellecey, Montagny-lès-Seurre, Marandeuil, Grosbois-lès-Tichey, Bousselange

Liste des partenariats et conventionnements :

Inter Mutuelle Assistance (IMA), VvV Ecoute et Solutions, Mutuaide, Europ Assistance France (EAF), VIAVITA, AXA, Filassistance, Fidélia, AP Solutions GmbH (Mondial assistance), FOR ME et autres mutuelles diverses. Domiserve, Dhomplus, Les Opticiens Mobiles, Indépendance Royale, Saveurs et vie, La téléassistance de Europassistance et EZIO.

Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'une **maltraitance** à l'encontre d'une personne vulnérable, contacter le numéro d'urgence national 3133 (personnes âgées et handicapées) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.



TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE *



APEF GENLIS

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	27,27 €	30,00 €	15,00 €
Bien-être	29,09 €	32,00 €	16,00 €
Evasion	30,91 €	34,00 €	17,00 €
Surfaces vitrées	34,55 €	38,00 €	19,00 €
AIDE A DOMICILE			
Aide + Accompagnements	29,09 €	32,00 €	16,00 €
GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants + 3 ans	27,27 €	30,00 €	15,00 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	29,09 €	32,00 €	16,00 €
BRICOLAGE			
Ponctuel	45,45 €	50,00 €	25,00 €
JARDINAGE			
Régulier	38,33 €	46,00 €	23,00 €
Ponctuel	41,67 €	50,00 €	25,00 €

(*) Nos prestations sont majorées de 25 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre.

Le détail des formules est joint en annexe. (**) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

(***) Pour personnes dépendantes. Les frais annexes hors frais kilométriques ne s'appliquent pas aux prestations d'assistance et financées.

Frais de gestion administrative mensuels : 13,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,00 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Jardinage Gestion administrative et évacuation des déchets verts: à partir de 20€ TTC (Taux de TVA 20%)



DETAIL DES FORMULES APEF

Ménage / Repassage *

Détente Bien-être Evasion

MENAGE			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X
Faire les lits		X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X
Entretien des matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X
Cirer et ranger les chaussures			X
REPASSAGE			
Repasser et ranger les vêtements		X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X
ENTRETIEN DU LINGE			
Trier, étendre, plier le linge		X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretien la literie, les voilages et rideaux			X
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			X
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
PREPARATION DES REPAS			
Préparer des repas simples		X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X
Entretien des plantes		X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretien la terrasse et du mobilier de jardin			X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

Aide à domicile *

ENTRETIEN DU LOGEMENT	
Nettoyer les sols et faire les poussières	
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires,)	
Faire les lits et changer les draps	
Ranger et organiser les pièces	
GESTION DU LINGE	
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	
Effectuer des travaux simples de couture	
GESTION DES REPAS ET COURSES	
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarrasser, ...)	
Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	
Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)	
Ranger et conditionner les produits achetés	
ENTRETIEN CADRE DE VIE	
Nettoyer les fenêtres et les vitres	
Entretien des plantes de balcon, terrasses et jardinières	
Vider et sortir les poubelles	
Maintenir une vigilance au domicile	
Soins et promenades d'animaux de compagnie **	
ACTIVITES ET SORTIES	
Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc. ***	
Aider aux tâches administrative	
CONFORT ET BIEN ETRE	
Mise en beauté (lavage, séchage des cheveux, massage des mains et des pieds) **	

* Prestations relevant du régime de la déclaration en mode prestataire.

** Service réservé uniquement aux personnes dépendantes.

*** Service réservé uniquement aux personnes temporairement dépendantes.

Garde d'enfants *

Garde
d'enfant +
3 ans

Garde
partagée
**

Jardinage / Bricolage

DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS		
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X
COURSES / REPAS		
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X
Préparer et aider à la prise des repas	X	X
SOMMEIL		
Organiser les réveils et les couchers	X	X
Organiser les siestes	X	X
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT		
Accompagner à la propreté	X	X
Accompagner au bain, à la douche	X	X
Accompagner dans la petite toilette	X	X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X	X
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE		
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X	X
Aider aux devoirs	X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT		
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X

* Prestations relevant de la déclaration en mode prestataire pour les enfants de + 3 ans pour 3 enfants maximum par intervention

** Formule comprenant la garde de 2 voir 3 familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre.

La tonte
Le désherbage
Le ramassage des feuilles
Le débroussaillage
La plantation de petits végétaux
La taille des haies, arbustes et arbres
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation
Le déneigement des abords immédiats du domicile
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux
L'entretien régulier des allées et des terrasses
Le traitement des arbres et des arbustes
L'application d'engrais et/ou d'amendements
L'arrosage manuel des végétaux,
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières
LE POTAGER
La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle
LE BRICOLAGE
Démonter, monter des meubles simples
Poser des étagères ou des tringles à rideaux
Fixer un porte manteau, un abat jour, un cadre
Resserrer une poignée de porte, remettre une latte de sommier, etc
Aider au déplacement/installation de petit mobilier dans une pièce
Petites retouches de joints de silicone dans la salle de bain (sans démontage)
Installer des équipements de sécurité (capteur, détecteurs de fumée)

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes est faite dans le respect du décret du 1^{er} septembre 2004 n° 2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Attention : La taille ou l'égavage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).